



CAHIERS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER
PAPERS OF THE INTERNATIONAL ASSOCIATION OF THE LAW OF THE SEA



CAHIERS DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER
PAPERS OF THE INTERNATIONAL ASSOCIATION OF THE LAW OF THE SEA

DROIT DE LA MER ET EMERGENCES ENVIRONNEMENTALES

LAW OF SEA AND ENVIRONMENTAL EMERGENCIES

Sous la direction de / Edited by
GEMMA ANDREONE ANDREA CALIGIURI GIUSEPPE CATALDI

2012

EDITORIALE SCIENTIFICA

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Université de Naples « L'Orientale », de l'Institut d'études juridiques internationales (ISGI) et de l'Institut de recherche sur les activités tertiaires (IRAT) du Conseil National des Recherches italien (CNR).



UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI NAPOLI
"L'ORIENTALE"
DIPARTIMENTO DI SCIENZE UMANI E SOCIALI



ISBN 978-88-6342-348-8

A Daniel Vignes

*Notre Ami et Maître, qui a également profité de cette dernière occasion
pour transmettre aux plus jeunes sa passion pour le droit de la mer.*

TABLE DES MATIERES

<i>Comité scientifique d'évaluation de l'ouvrage</i>	9
<i>Avant-propos</i>	11
<i>Préface</i>	
TULLIO TREVES	13
<i>Message du Président fondateur et honoraire de l'AssIDMer</i>	
DANIEL VIGNES	17

I

LES REGLES DU DROIT INTERNATIONAL RELATIVES A LA GESTION ET A LA PRESERVATION DU MILIEU MARIN

<i>Le régime juridique de la protection du milieu marin dans le droit international actuel</i>	
RAFAEL CASADO RAIGÓN	21
<i>Some General Considerations on Co-operation and Unilateral Action in International Law of the Sea</i>	
TULLIO SCOVAZZI	37
<i>Les émergences environnementales et la stratégie de la sécurité maritime</i>	
GEMMA ANDREONE	51

II

LES REGLES INTERNATIONALES A L'EPREUVE DES DIFFERENTES TYPOLOGIES D'EMERGENCES EN MER

Section I – Les risques pour les ressources halieutiques

<i>La lutte contre la pêche illicite</i>	
NATHALIE ROS	69
<i>Les espèces exotiques invasives et le droit de la mer</i>	
MIGUEL GARCIA GARCIA-REVILLO	123
<i>The ecosystem approach to fisheries in environmental emergencies</i>	
EVA M. VÁZQUEZ GÓMEZ	147
<i>Acoustic Pollution of the Oceans</i>	
IRINI PAPANICOLOPULU	159

Section II – Les risques pour le milieu marin dérivant d'autres activités humaines

<i>La gestion et le déplacement des plates-formes et installations offshore abandonnées</i> SELINE TREVISANUT	193
<i>Ship-Recycling: Environmental and Human Rights Impact</i> VALENTINA ROSSI	219
<i>La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la pollution provenant d'activités militaires dans la Zone économique exclusive</i> ROBERTO VIRZO	245
<i>L'accident de la centrale nucléaire de Fukushima au Japon et la question du déchargement du matériel radioactif en mer</i> GIUSEPPE CATALDI	259

III

LES MODELES DE GOUVERNANCE DANS LA PRESERVATION DU MILIEU MARIN

<i>La protection de l'environnement marin en Méditerranée: une attention toute particulière aux mesures étatiques</i> VÍCTOR L. GUTIÉRREZ CASTILLO	269
<i>Protecting the Antarctic Environment</i> ADELA REY ANEIRO	295
<i>L'océan Arctique entre reviviscence des politiques étatiques et recherche d'une coopération internationale renforcée : quel régime de protection pour son environnement ?</i> ANDREA CALIGIURI	323
<i>Les ambitions politiques de l'Union européenne face à l'émergence environnementale dans l'océan Arctique</i> CLAUDIA CINELLI	345
<i>Prevention and Management of Environmental Emergencies at Sea in the European Union's Third Maritime Safety package</i> LORENZO SCHIANO DI PEPE	363
<i>Le rôle des peuples autochtones dans la gestion de l'environnement marin</i> ANNA MARIA DI LIETO	387
<i>Liste des participants</i>	401
<i>Liste des abréviations clés</i>	403

COMITE SCIENTIFIQUE D'EVALUATION DE L'OUVRAGE

DAVID ATTARD

*Juge au Tribunal International du Droit de la Mer
Directeur de l'International Maritime Law Institute, Malta*

SERGIO M. CARBONE

*Professeur de droit international
Université de Gênes, Italie*

BENEDETTO CONFORTI

*Membre de l'Institut de Droit International
Professeur émérite de droit international
Université de Naples « Federico II », Italie*

HARITINI DIPLA

*Professeur de droit international
Université d'Athènes, Grèce*

ERIK FRANCKX

*Professeur de droit international
Vrije Universiteit Brussel, Belgique*

JOSE MANUEL SOBRINO HEREDIA

*Professeur de droit international
Université de La Corogne, Espagne*

AVANT-PROPOS

Le présent *Volume*, le premier de la nouvelle collection des *Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer / Papers of the International Association of the Law of the Sea*, est le point d'achèvement d'un parcours de recherche qui a commencé avec l'organisation d'une Journée d'étude, à Procida, au sujet des « *Emergences environnementales en mer : état du droit international et tendances évolutives* », le 8 et le 9 octobre 2009.

Les mers et les océans sont traditionnellement utilisés comme moyens de communication et de transport maritime, ainsi que pour le tourisme et les loisirs, activités qui peuvent sensiblement contribuer au développement socio-économique des États. Toutefois, ces activités induisent des risques et, souvent, des dommages au milieu marin.

À l'origine de ce *Volume*, il y a la constatation que les règles internationales de droit de la mer existantes se révèlent insuffisantes et inadéquates pour gérer les émergences environnementales en mer, lesquelles, par leur caractère transnational et leur fréquence, posent des défis toujours nouveaux aux États, aux acteurs non étatiques et à la communauté internationale dans son ensemble.

Sans doute, comme les spécialistes le relèvent au cours des dernières années, le premier problème qui se pose est le manque d'une application uniforme et systématique de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, en particulier de sa Partie XII, par les États qui l'ont ratifiée. En outre, les intérêts particuliers des États conduisent à un développement lent des autres règles internationales nécessaires à la protection du milieu marin, avec le résultat d'un cadre juridique global fragmenté et pourtant peu efficace pour les défis présents et futurs.

Le présent *Volume* vise à donner un aperçu des obstacles considérables auxquels se heurte encore la communauté internationale pour assurer le développement durable des océans et de leurs ressources. La complexité et la quantité des sujets pertinents en la matière nous ont poussé à choisir les questions les plus significatives pour comprendre le phénomène de la protection du milieu marin et de la gouvernance des émergences environnementales.

Les contributions de ce *Volume* ont pour but commun de renouveler l'attention de la doctrine internationaliste sur un sujet largement exploré auparavant et de montrer les nouveaux défis qui se posent aujourd'hui.

Un remerciement cordial va à tous les auteurs qui ont contribué au développement de ce débat scientifique et aux collaborateurs (Marianna Pace et Doriana Vitiello) qui ont travaillé à la réussite de ce projet.

Rome-Macerata-Naples, janvier 2012

Gemma Andreone, Andrea Caligiuri, Giuseppe Cataldi

PREFACE

Les études contenues dans ce *Volume* – qui comprend les versions élaborées de rapports présentés à un petit et néanmoins mémorable colloque tenu dans le cadre naturel et historique extraordinaire de l'île de Procida – sont un échantillon représentatif du point de vue des nouvelles générations de spécialistes sur l'évolution du droit de la mer à la veille du trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. En effet, à l'exception de Giuseppe Cataldi et de Tullio Scovazzi, qui ont commencé leur expérience de chercheurs dans le domaine du droit de la mer durant la Troisième Conférence des Nations Unies ou au lendemain de sa conclusion, les deux collègues de Giuseppe Cataldi pour la direction de cet ouvrage, Gemma Andreone et Andrea Caligiuri, ainsi que tous les auteurs des études appartiennent à une génération d'internationalistes pour lesquels la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 est un texte juridique comme un autre qu'il faut interpréter et appliquer et que l'on peut critiquer, non l'aboutissement d'une longue évolution qu'on hésite à soumettre à la critique, comme c'est souvent le cas pour ceux qui ont vécu de près la décennie qu'a duré la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et celle qui l'a suivie marquant le lent progrès entre la signature et l'entrée en vigueur de la Convention.

Si l'on parcourt les livres, les articles et les actes de colloques récents en matière de droit de la mer, l'on s'aperçoit que le sujet est traité surtout en anglais et que les auteurs, à part quelques uns travaillant aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, sont souvent australiens, de Nouvelle Zélande, de la République de Corée, de la République populaire de Chine. Les jeunes générations d'internationalistes européens, notamment du Sud de l'Europe, semblent avoir longtemps oublié le sujet. Ils l'ont laissé à leurs professeurs plus âgés en préférant des thèmes plus à la mode, comme le droit de l'environnement, les droits de l'homme et le droit international pénal. Il me semble ainsi un signe réconfortant d'un changement d'attitude que les trois collègues qui figurent comme directeurs de ce recueil aient pu obtenir des collaborations de qualité de jeunes chercheurs du Sud de l'Europe, notamment espagnols, français et italiens.

Au-delà des modes, le droit de la mer, un chapitre ancien du droit international, maintient intacte son actualité et se renouvelle au fur et à mesure que l'évolution politique, économique, scientifique présente de nouvelles questions ou fait envisager de manière nouvelle les questions de toujours. Ainsi,

L'exigence de la gestion rationnelle des ressources halieutiques, à l'origine du mouvement qui a porté à l'institution de la Zone économique exclusive, est le point de départ de la lutte contre la pêche illégale en haute mer examinée avec précision par Nathalie Ros dans son étude. Les exigences de sécurité des communautés côtières quant aux attaques provenant de la mer, qui est à l'origine de l'idée même de la mer territoriale, se trouvent aujourd'hui fournir la base des activités de prévention du terrorisme en mer et provenant de la mer. Un phénomène comme le changement climatique, causant la réduction de la quantité de glace de l'océan Arctique, ouvre de nouveaux chemins à la navigation, de nouveaux espaces de pêche, de nouvelles ambitions d'exploitation de gaz et de pétrole et des nouveaux dangers pour l'environnement, mettant à l'épreuve les concepts et les règles du droit de la mer. Ces aspects n'ont pas manqué de soulever l'attention des auteurs de ce *Volume*, comme le montrent les études de Andrea Caligiuri et Claudia Cinelli.

Les chercheurs réunis à Procida avaient comme sujet général pour leurs travaux le titre de ce livre, à savoir « Doit de la mer et émergences environnementales ». Si l'on parcourt la table des matières l'on s'aperçoit, cependant, que les émergences environnementales, bien qu'interprétées de la façon la plus extensive, ne font l'objet que de quelques unes des études contenues dans ce *Volume*. Il faut citer notamment celle de Miguel Garcia Revillo sur les espèces exotiques invasives, celle d'Eva Vásquez Gómez sur l'approche écosystémique et les émergences environnementales, celle de Lorenzo Schiano di Pepe sur l'approche de l'Union européenne quant aux émergences environnementales, et celle de Giuseppe Cataldi sur le déchargement du matériel radioactif en mer.

Les autres études envisagent des sujets plus généraux comme celles sur la protection de l'environnement marin de Rafael Casado Raigón, sur la stratégie de la sécurité maritime de Gemma Andreone, sur les actions unilatérales en droit de la mer de Tullio Scovazzi, sur les activités militaires de Roberto Virzo, sur les mesures étatiques de protection de la Méditerranée de Victor Luis Gutierrez Castillo et sur le régime juridique de la région Antarctique de Adela Rey Aneiros. D'autres touchent des sujets spécialisés portant directement ou indirectement sur la protection de l'environnement marin, comme celle sur la pollution acoustique de Irini Papanicolopulu, celle sur les plateformes et installations offshore abandonnées de Seline Trevisanut et celle sur le démantèlement et le recyclage des navires de Valentina Rossi.

Le titre de ce livre est peut-être trop étroit pour faire imaginer la richesse de son contenu. Il ne faut pas regretter, cependant, que les auteurs ne se soient pas tenus à une lecture restrictive de leur sujet général. Le livre est une revue de

questions actuelles du droit de la mer, notamment axée sur la protection de l'environnement mais riche d'indications qui vont au-delà de ce sujet pour investir plusieurs aspects anciens et nouveaux du droit de la mer. Conçu comme le recueil d'essais d'un groupe de jeunes chercheurs visant surtout à leur permettre de comparer leurs points de vue et leurs capacités de recherche, il est devenu une contribution de qualité à la doctrine internationaliste sur le droit de la mer.

Les quelques internationalistes des générations « moins jeunes » qui ont eu la chance de participer aux discussions de Procida comme l'auteur de ces lignes, ainsi que le doyen des spécialistes européens du droit de la mer, Daniel Vignes, ont peut-être contribué à quelques perspectives historiques. Surtout, j'ai beaucoup appris.

Tullio Treves

MESSAGE DU PRESIDENT FONDATEUR ET HONORAIRE DE L'ASSIDMER

Le problème des émergences environnementales en mer, thème principal de ce *Volume*, fait parti d'une vaste réflexion qui intéresse, aujourd'hui, la communauté académique et scientifique de la planète dans son ensemble et pas seulement les juristes. Toutefois, dans la perspective du droit international, les auteurs de ce *Volume* ont cherché à déterminer les lacunes du cadre normatif international en matière de protection du milieu marin et à prospecter de nouvelles solutions.

Je voudrais rappeler les étapes fondamentales de l'évolution de ce cadre normatif qui s'est déroulé dans le cours du XX^e siècle, en grand retard par rapport à l'élaboration des autres règles du droit de la mer.

Le concept de protection du milieu marin fait son apparition principalement après la prise de conscience des rejets volontaires d'hydrocarbures dans la mer, dans la période entre les deux guerres mondiales. Une première tentative de lutter contre ces déversements fut faite en 1926 lors de la Conférence de Washington ayant pour but de limiter les rejets de mélanges gras, mais ce projet n'aboutit pas, faute d'Etats signataires. En 1935, un nouveau projet posa un cadre analogue, mais sans plus de succès. Ce n'est qu'en 1954, à Londres, que fut signée la première Convention pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures. A partir de cette date, de nombreuses conventions régionales ont tenté de réduire les pollutions affectant le milieu marin, en mettant en avant des systèmes qui interviennent en amont de la protection marine par la prévention des pollutions et en aval par des interventions salvatrices et par des mesures de réparation des dommages.

En 1958, avec la conclusion de la Convention de Genève sur la haute mer, un instrument international plus ample fixait de façon généralisée le devoir de tout Etat d'éviter la pollution des mers par les hydrocarbures répandus par des navires ou des pipelines, ou résultant de l'exploitation et de l'exploration du sol et du sous-sol sous-marins (art. 24), ainsi que la pollution due à l'immersion de déchets radioactifs (art. 25). Finalement, le problème de la protection du milieu marin fut abordé de manière plus systématique à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain. La Déclaration finale de Stockholm de 1972, dans son Principe 7, proclame : « Les Etats devront prendre toutes les mesures possibles pour empêcher la pollution des mers par des substances qui risquent de mettre en danger la santé de l'homme, de nuire aux ressources biologiques et à la vie des organismes marins, de porter atteinte aux agréments naturels ou de nuire à d'autres utilisations légitimes de la mer ».

Cette nouvelle vision a trouvé sa réalisation dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 qui fixe les mesures générales à respecter et définit les rôles et les compétences de chacun des Etats contractants (Partie XII).

Le processus de formation du cadre juridique international a ainsi caractérisé un siècle entier. Toutefois, même en admettant les progrès effectués grâce aux prises de conscience des différents acteurs internationaux et nationaux, les mers, les océans et ses ressources demeurent en danger.

L'effort des spécialistes du droit international de la mer devrait se diriger vers un renouvellement de la conception actuelle d'utilisation de la mer.

Daniel Vignes

I

LES REGLES DU DROIT DE LA MER RELATIVES A LA GESTION ET A LA PRESERVATION DU MILIEU MARIN

